

« La Fédération Wallonie-Bruxelles envisage d'instaurer l'invariabilité du participe passé avec l'auxiliaire avoir. »

650 000

repas gratuits seront servis dans 78 écoles de la Fédération Wallonie-Bx.

L'orthographe doit-elle être immuable ?

Bientôt un participe passé invariable avec l'auxiliaire avoir ?

Et si on arrêta d'accorder les participes passés avec le COD ?

L'idée fait son chemin.

Y compris au ministère de l'Enseignement.

● **Martial DUMONT**

Hier, sur La Trois, était diffusé le spectacle des deux profs, Jérôme Piron et Arnaud Hoet. Tournant autour du fait que l'orthographe est pleine d'absurdités et d'accidents de l'histoire, ce show interpelle et pose la question : l'orthographe doit-elle être immuable ?

Une question plus particulière est abordée. Et a depuis été reprise et discutée jusqu'au sein du Conseil supérieur de la langue française : ne pourrait-on pas décréter l'invariabilité des participes passés avec l'auxiliaire avoir ? En d'autres termes : et si on arrêta d'accorder les participes avec le COD lorsqu'il est placé devant l'auxiliaire ? Ainsi pourrait-on écrire : « la faute que j'ai commis » et non plus « commise ».

C'est en tout cas ce que proposent les deux ex-profs dans une tribune publiée dans le journal

Libération. Ils estiment que la Fédération Wallonie Bruxelles est même prête à franchir le pas.

« La Fédération Wallonie-Bruxelles, en accord avec ses ins-

tances linguistiques, envisage sérieusement d'instaurer l'invariabilité du participe passé avec l'auxiliaire avoir. Elle s'appuie pour cela sur les avis du Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles (CLFPL) et du Conseil international de la langue française (CILF). Elle suit aussi les recommandations d'André Goosse, successeur de Maurice Grevisse au Bon Usage, du groupe de recherche Erofa (Étude pour une rationalisation de l'orthographe française d'aujourd'hui), de la Fédération internationale des professeurs de français et de sa branche belge ».

Pourquoi une telle proposition ? Simplement, disent Hoedt et Piron, parce que, selon Bescherelle, cette règle de l'accord du participe est la plus artificielle de la langue française. Et entraîne « une cohorte de complications, comme les fameux accords des verbes exclusivement, essentiellement ou accidentellement pronominaux qu'on retrouve dans les quatorze pages d'exceptions du Bon Usage de Grevisse ».

Comme un adjectif

Une nouvelle règle pourrait donc être mise en place : le participe passé, avec l'auxiliaire être, s'accorde comme un adjectif (c'est-à-dire avec le mot auquel il se rapporte). Avec l'auxiliaire avoir, il ne s'accorderait plus jamais.

Logique, estime les deux linguistes : car rien ne permet de

considérer qu'il y a une faute grammaticale quand on n'accorde pas le participe avec le COD car le participe avec avoir n'a plus valeur d'adjectif, contrairement à ce qui se passe quand on utilise l'auxiliaire être. CQFD. ■

Pas encore chez Schyns

En France, la proposition fait grand bruit. Le journal *Le Monde* va jusqu'à expliquer que la Belgique est prête à faire un sort au participe passé accordé.

Au cabinet de la ministre de l'Enseignement, on tempère cela dit.

« Aucune proposition officielle n'est encore sur la table de la ministre » dit le porte-parole de Marie-Martine Schyns.

« C'est vrai que des discussions ont lieu sur le sujet, notamment au Conseil supérieur de la langue française. Quand le dossier arrivera, on l'analysera et on se positionnera par rapport à cette question ».

L'abolition de la vieille règle n'est peut-être donc pas pour tout de suite. Mais rien n'empêche la ministre, en attendant, de conseiller aux profs de ne plus sanctionner le non-accord du participe avec le COD.

M. Dum.

VITE DIT**Cours particuliers défiscalisés**

Donner des cours particuliers peut se faire via le nouveau régime des activités complémentaires exonérées d'impôts, a fait remarquer la ministre des Affaires sociales Maggie De Block à l'occasion de la rentrée scolaire. Le 15 juillet est entrée en vigueur, au terme d'une longue bataille politique, la loi sur le travail associatif, le service de citoyen à citoyen et l'économie collaborative, mieux connue sous le vocable des « 500 euros défiscalisés ». Jusqu'ici, ces cours particuliers étaient

souvent donnés au noir. Maintenant, cela peut se faire de manière officielle, non taxée et sans charge administrative excessive. Les revenus peuvent être déclarés grâce à une application (sur www.activitescomplementaires.be). Les revenus complémentaires inférieurs à 6 130 euros par an sont exonérés de charges.

l'école N-VA Bart De Wever verrait bien son parti prendre les rênes de l'enseignement néerlandophone à l'issue des élections de mai 2019, a-t-il affirmé sur la VRT. « *Ce n'est pas une attaque contre* (l'actuelle ministre, la CD&V) *Hilde Crevits, mais je prendrais volontiers ce*

ministère de l'Enseignement », a indiqué le président de la N-VA, qui considère que l'enseignement a besoin d'un ministre qui soit « *éloigné des réseaux* ». Bart De Wever s'en prend notamment au réseau libre, responsable à ses yeux d'un « *nivellement vers le bas* » lorsqu'il met l'accent sur des matières « *plus sympas* » comme les compétences, plutôt que sur la connaissance, la maîtrise de la langue ou la pensée abstraite. Il pointe du doigt l'élargissement du premier degré, les écoles du dialogue, l'abandon des examens de passage ou de l'enseignement en immersion linguistique, etc.

Cantines gratuites dans 78 écoles

Pendant l'année scolaire, ce sont 650 000 repas gratuits qui seront servis dans 78 écoles maternelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tous réseaux confondus. Un projet pilote qui avait été approuvé, au printemps dernier, par le gouvernement de la Fédération, pour un budget de deux millions d'euros.

Le but de ce projet pilote est d'aider les familles qui n'ont pas forcément les moyens de financer les repas complets de leurs enfants mais aussi de permettre aux enfants de goûter à toutes sortes d'aliments issus du cir-

cuit court et bio. L'opération est à la fois sanitaire et économique.

Hier, pour la rentrée scolaire, le ministre-président visitait trois écoles tournaisiennes qui ont adhéré à ce projet pilote porté par la ministre de l'Égalité des chances, Isabelle Simonis (PS).

L'école Arthur Haulot a été la seule des vingt-cinq écoles communales retenue dans ce projet. « *J'ai longtemps hésité à inscrire Tournai dans ce projet mais j'ai estimé que c'était une opportunité. J'ai proposé cinq écoles et c'est l'école Arthur Haulot qui a été choisie* », explique l'échevin de l'Ensei-

gnement, Philippe Robert (PS).

Sans porc, mais pas halal

Un choix judicieux car cette école accueille des enfants issus de familles qui vivent dans la précarité et des enfants issus de l'immigration.

« *Nous avons accepté des repas sans porc mais pas du halal* », précise l'échevin qui ajoute que la ville a investi plus de 600 000 euros dans la rénovation de toutes les cantines scolaires du réseau communal, sous conseil de l'Afscsa, l'agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire. ■